



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

Valant règlement de consultation

Mission d'intervention de sensibilisation sur les espèces végétales exotiques envahissantes du bassin versant de la dore

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Consultation simplifiée, passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3. Objet de la consultation / Durée

Contexte



A l'occasion de la semaine européenne du développement durable, la communauté de communes Ambert Livradois Forez organise diverses animations en lien avec les 17 objectifs fixés par les états membres des Nations Unis. Ces objectifs couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable, parmi ces enjeux on retrouve notamment la biodiversité. Depuis 2019, le service Energie et Développement Durable, qui coordonne ce projet, souhaite s'entourer de partenaires pour valoriser les compétences et les actions de chacun d'eux. Dans ce cadre le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois Forez propose au travers de son objet compétence pôle Grand Cycle de l'Eau une animation autour des espèces exotiques envahissantes végétales du territoire, réalisée par un prestataire externe.

Détail de l'objet

Cette animation est à destination des agents techniques et des élus des collectivités. Elle se déroulera sur une demi-journée, le **mercredi 05 octobre 2022** à partir de **9h** sur la commune de La Forie. L'intervention sera décomposée en deux temps, une intervention en salle, suivie d'un cas pratique sur le terrain.

Le prestataire devra proposer dans son offre un programme abordant les points suivants :

- Information générale sur les EEE, risque pour les personnes en contact et conséquences sanitaires et environnementales
- Connaissances nécessaires à l'identification de ces espèces
- Identification des zones à risques favorables à leur implantation
- Phénomènes de propagation, naturelle et humaine
- Moyens de lutte concrets contre des foyers existants
- Solutions de lutte contre les différents vecteurs de propagation

Cette intervention étant à destination de personnes pouvant être confrontée à cette problématique dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, l'exposé devra s'articuler autant que possible autour d'exemples concrets et de retours d'expérience.

La partie terrain se déroulera sur un site impacté par la présence de Rénouées asiatiques, il devra servir de support afin d'illustrer les propos exposés précédemment en salle.

Le prestataire devra détailler dans son offre les supports pédagogiques et la méthodologie qu'il utilisera pour cette intervention.

Il joindra également à son offre un devis détaillé reprenant l'ensemble des missions qui lui seront confiées.



4. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. Prix (40%)
2. Moyens humains et matériels mobilisés sur la mission (40%)
3. Pertinence, qualité de la méthode et compréhension de la commande (20%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une ou plusieurs offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5. Pièces constitutives du marché

La présente lettre de consultation signée, l'offre technique et le devis descriptif détaillé remis par l'entreprise.

6. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7. Délais de paiement et intérêts moratoires

Il n'est pas prévu d'acompte dans le cadre de ce marché.

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.



Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **jeudi 4 août 2022 à 12h00** (Dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

9. Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Un document technique présentant les moyens matériel mis à disposition pour effectuer cette mission, les références du prestataire sur ce type d'intervention, une explication de la méthodologie mise en œuvre et la compréhension de l'opération.
- ✓ Un RIB
- ✓ Un devis détaillant la prestation.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez